

# LE TÉLÉGRAMME



ADMINISTRATION

65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65

LYON

RÉDACTION

18, Quai de l'Hôpital, 18

LYON

## INSERTIONS

Annonces .....	la ligne	1 fr.
Réclames .....	—	2 fr.
Chronique locale	—	4 fr.

Elles sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14  
A PARIS, chez AUDBOURG et Cie, place de la Bourse, 10.

## JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

Abonnements..... 3 mois 6 mois 1 an

Lyon et départements limitrophes	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements.....	6 fr.	12 fr.	22 fr.

Etranger et Union postale..... port en sus.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.  
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

### Le TÉLÉGRAMME

publiera gratuitement des suppléments illustrés. Il est utile d'expliquer ce que nous entendons par

#### SUPPLÉMENTS.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous nous proposons de publier très régulièrement trois séries de suppléments.

La première sera consacrée aux arts, aux sciences et à l'industrie.

Le premier ouvrage de cette série comprendra une revue complète et illustrée de

#### SALON LYONNAIS

La deuxième sera consacrée à la reproduction des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Le premier ouvrage de cette série sera

#### LE NEVEU DE RAMEAU

Enfin la troisième série sera consacrée à l'histoire et notre premier ouvrage historique sera une

#### HISTOIRE DE LYON

Histoire vraie, sérieusement étudiée et du plus vif intérêt, écrite spécialement pour le Télégramme.

Ces ouvrages ainsi que ceux qui suivront auront tout le même format, tous seront magnifiquement illustrés de dessins originaux et tous auront une pagination spéciale, en sorte que, par la suite, ils formeront une collection ou une bibliothèque de famille que nous appellerons

#### BIBLIOTHÈQUE DU TÉLÉGRAMME

### EN AVANT

Lyon, 9 février 1882.

De tout côté l'on répète qu'il n'y a point de majorité à la Chambre. D'aucuns prévoient même déjà le jour où le gouvernement, ayant constaté l'impuissance des élus du 23 août dernier à réaliser les réformes attendues, sera obligé de les délier de leur mandat et de faire un nouvel appel à la volonté nationale.

Oui, il n'y a pas de majorité à la Chambre, si par majorité on entend un groupe de députés inféodés à la politique exclusive d'un chef de file; il n'y en a pas à l'ordre de M. de Freycinet, il n'y en a pas à la remorque de M. Gambetta, il n'y en a pas au bon plaisir de M. Clémenceau. Mais qui oserait nier qu'il y a une majorité fermement républicaine, impatiente de soustraire le pays à l'organisation centrale, à la législation capricieuse que les vieux régimes avaient inventées pour leurs besoins, et que nous continuons de subir après dix ans d'essai déloyal du régime républicain?

Cette majorité, décidée à briser avec les procédés mystificateurs de l'opportunisme, existe; elle est quelque part, à moins que les neuf dixièmes des honorables assis sur les bancs de la gauche soient des hommes de perfidie et de mensonge. Les professions de foi des comices électoraux sont là, en effet, pour attester que la plupart des députés, taxés de modérantisme, n'ont triomphé dans le dernier scrutin que parce qu'ils avaient promis de se rallier au programme de l'opinion radicale.

Je ne fais pas l'injure gratuite à ces survivants de la coterie opportuniste, d'être des félons et des parjures.

Une majorité dans la Chambre n'est donc pas introuvable. Pour la trouver, le gouvernement n'a qu'à se rallier lui-même aux vœux nettement exprimés des électeurs.

M. Gambetta est tombé du pouvoir, il a été renvoyé dans ses foyers de la Chaussée-d'Antin, après avoir fait « ses 28 jours de grand ministre, » non point pour avoir dressé un programme de réformes trop avancées, mais pour avoir blessé l'amour-propre et la dignité des représentants de la souveraineté populaire. Ceux-ci n'ont pas voulu être traités en laquais. Ils ont refusé de donner leur démission en blanc, et, par un simple NON, ils ont contraint l'ex-tribun favori, engagé dans une voie menaçante, à se démettre lui-même.

C'est à cette seule répulsion de la Chambre pour la dictature ministérielle, que M. de Freycinet doit l'honneur d'être aujourd'hui président du conseil des ministres, et l'avantage d'avoir rencontré, jusqu'à ce moment, une attitude bienveillante dans l'ensemble des groupes parlementaires, malgré son abandon provisoire des projets de révision, malgré les justes défiances qu'inspirent à son encontre des défaillances toutes récentes.

Les radicaux l'attendent à l'œuvre; les intransigeants le supportent, de peur de favoriser le retour de l'homme réfugié actuellement sous les orangers de Bordighera.

Mais ce *statu quo* ne peut durer; l'équilibre parlementaire risque d'être rompu sous la secousse de la première coalition que le hasard fera naître. Le cabinet de Freycinet n'est viable que si, renonçant à la politique des petits groupes, il consent à devenir le cabinet de la grande majorité républicaine qui existe réellement à la Chambre.

Déjà il a déposé un projet de loi favorable aux franchises communales. Ce n'est pas suffisant; ce n'est pas surtout aller assez vite en

besogne. M. Paul Bert, un des lieutenants de Gambetta, a répondu immédiatement à cette initiative heureuse, en déposant à son tour trois projets, dont l'un a obtenu immédiatement le bénéfice de l'urgence.

Il ne faut pas que les vainqueurs de l'ordre du jour Gatiné se laissent devancer en projets « urgents » par les amis du retour génois, dont le sac contient plus d'une malice.

En avant, M. de Freycinet, si vous voulez que les républicains sincères oublient vos négociations avec la cour de Rome!

En avant! en avant! si vous voulez que les élus du 23 août dernier, fidèles à leurs engagements, se serrent autour de vous et vous aident à doubler le cap des tempêtes gambettistes, qui grondent déjà à l'horizon.

Le salut de votre portefeuille et le bien de la République sont à ce prix.

CH. LEBRUN.

## DÉPÊCHES DE NUIT

(Fil télégraphique spécial.)

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 9 février, 8 h. soir.

#### COMMISSIONS

La première commission d'initiative s'est réunie hier pour pourvoir au remplacement de M. Naquet, comme rapporteur de la proposition de M. Barodet, sur le dépouillement des cahiers électoraux.

M. Mir a été chargé de défendre les conclusions du rapport tendant au refus de la prise en considération.

La même commission s'est prononcée pour la prise en considération de la proposition de M. Martin Nadaud, concernant la suppression des livrets d'ouvriers.

Elle s'est également occupée d'une proposition de M. Naquet sur les réunions publiques.

#### VICE-PRÉSIDENTS ET QUESTEUR

C'est samedi que la Chambre doit nommer deux vice-présidents et un questeur. Ces élections préoccupent assez vivement le monde parlementaire.

Le siège de questeur ne sera pas chandement disputé. M. Martin Nadaud, en sa qualité de candidat de tous les groupes républicains, sera certainement élu à une grande majorité.

Mais les deux sièges de vice-présidents donneront lieu à de vives compétitions.

Les amis de l'ancien ministère songeraient à por-

ter leurs voix sur M. Paul Bert ou M. Waldeck-Rousseau, mais de préférence sur M. Waldeck-Rousseau, dont la personnalité est fort sympathique à la Chambre.

L'extrême gauche votera pour M. Georges Périn, la Gauche radicale pour MM. Hérisson et Boyssat, et l'Union démocratique pour M. Bernard Lavergne.

On assure que des pourparlers sont engagés entre ces deux derniers groupes afin d'arriver à une entente préalable sur le choix des candidats.

La Gauche radicale remplacerait sur sa liste l'un de ses deux candidats par M. Bernard Lavergne, et dans ce cas elle aurait la même liste que l'Union démocratique.

D'autre part, il pourrait se faire que l'Union républicaine donnât ses suffrages à M. Hérisson, candidat de la Gauche radicale.

Quant à MM. Spuller et Devès, qui étaient vice-présidents avant de faire partie du ministère Gambetta, ils ont décliné toute candidature.

#### OBSEQUES DE M. LASERVE

Les obsèques de M. Laserve, sénateur de La Réunion, ont eu lieu hier, à midi, au cimetière Montparnasse.

Le corps avait été ramené la veille de Marseille. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt par deux bataillons du 101<sup>e</sup> régiment de ligne, musique et drapeau en tête.

Outre les députations du Sénat, nous avons remarqué un grand nombre de sénateurs, parmi lesquels M. Le Royer, président du Sénat et M. Vavroy, ministre des travaux publics; MM. Brisson, Clémenceau, Pelletan, et un grand nombre d'autres députés étaient également présents.

Trois discours ont été prononcés par MM. de Mahy, ministre de l'Agriculture, et député de La Réunion, allié du défunt; Lenôel, sénateur, et de Pressensé.

Les obsèques étaient civiles.

#### M. GAMBETTA EN AMÉRIQUE

Le *Constitutionnel* affirme que M. Gambetta ne pourra jamais être élu membre de la commission du budget. Il compte dans le bureau auquel il appartient 29 adversaires sur 45 membres.

Dans ces conditions, M. Spuller, qui conseille à l'ex-dictateur d'aller faire un tour en Amérique, pourrait bien finir par obtenir gain de cause.

#### CONSEIL DE CABINET

Dans le conseil de cabinet, tenu ce matin, sous la présidence de M. de Freycinet, le projet de réforme judiciaire de M. Humbert a été examiné dans ses dispositions. Ce projet a été adopté.

La délibération a porté ensuite sur les traités de commerce avec la Suisse et l'Angleterre.

Une longue discussion a suivi au sujet des commandants des corps d'armée et à propos des affaires extérieures. Mais aucune décision n'a été prise.

5 Feuilleton du *Télégramme* du 10 Février 1882.

## LA BOURGEOISE PERVERTIE

— Enfin, nous allons vivre tranquilles!  
— Tais-toi! dit le vieux canut.

Il s'agit de ses jambes enflées; puis l'enflure monta; quand elle atteignit le cœur, il cessa de vivre. Pendant les dix jours que dura sa maladie, il demeura silencieux. Lorsque le médecin, en sortant, lui adressait quelques paroles consolantes pour le remonter, sa lèvre s'abaissait et son œil clignait. Il voulait avoir son fils près de lui, et en le regardant, cette idée fixe qu'il ne lui laissait pas sa maison ajoutait à ses souffrances. Cela le faisait mourir plus vite.

Lorsque Julien revient du cimetière, Mme Brossette, dont la douleur sans éclat attestait la résignation dans les décrets de la Providence, lui dit en essayant ses yeux et en l'embrassant :

— Ton père était un honnête homme, et il t'aimait bien.

Étant données leurs habitudes de vie, la mère et le fils se trouvaient riches. Cependant leur fortune n'était pas de celles qui permettent à un jeune homme de demeurer oisif.

Julien dut choisir un état. Il ne désirait pas rester à Lyon.

L'opinion, même dans un cercle restreint, exerce une influence, apporte une joie ou une peine.

Toute l'humilité chrétienne de Mme Brossette, toute la fierté qu'inspirait au fils la mémoire du père, ne les mettaient pas complètement à l'abri de la souffrance d'amour-propre née de la différence entre leur position actuelle et celle d'autrefois. Ils

n'étaient pas déçus, mais le ton même des égard qu'on leur témoignait leur faisait sentir qu'ils étaient diminués.

Dans l'esprit du collégien, il y avait cette idée qu'il ferait bien de disparaître du milieu où il avait grandi, et de n'y revenir qu'après une victoire dont l'effet détruirait l'impression de la défaite présente. Ni un amour jeune, ni une amitié profonde, comme il s'en commence parfois dans l'enfance, ne le retenaient dans sa ville natale. L'attachement aux lieux lui-même ne vient que plus tard dans la vie, avec l'attachement au souvenir. L'homme jeune est voyageur par instinct. Le nouveau l'attire.

Julien, après avoir réfléchi et consulté ses goûts, demanda à sa mère la permission de se préparer à l'École polytechnique.

— Tu veux te faire soldat? s'écria la bonne femme.

— Non, mais ingénieur.

— A la bonne heure! Tu m'avais effrayée.

Elle ne fit pas d'autres objections, plaçant maintenant dans son fils la confiance qu'elle avait eue avant lui dans son mari. Cette confiance et la confiance en Dieu lui suffisaient. Il lui eût fallu chercher longtemps pour trouver la trace d'une volonté personnelle dans son souvenir.

Julien suivit donc régulièrement la voie qu'il avait choisie; il fut reçu à l'école, y demeura le temps exigé par les règlements et en sortit ingénieur des ponts et chaussées. Chaque année, il venait passer les vacances auprès de sa mère. Pendant les trois séjours qu'il fit ensuite sur divers points de la France, il lui consacrait de même ses congés.

Il n'eut pas de jeunesse, dans le sens qu'on attache d'ordinaire à ce mot. Avec les femmes, il ne concevait pas le plaisir sans un sentiment d'estime, et les aventures vulgaires auxquelles il se laissait entraîner pendant une soirée ou une semaine lui laissaient toujours la sensation d'amertume et de dégoût qu'il avait éprouvée la première fois.

Son respect devenait de la timidité lorsqu'il se rencontrait avec des femmes du monde. Il y a une race d'étourdis confiants en eux-mêmes et d'amoureux par état qui ose naturellement. Julien n'appartenait pas à cette race-là. Il était de ces natures sensibles et fières qui cachent leur sensibilité. Il eût fallu qu'une femme le devinât. Or, les femmes qui deviennent les ingénieurs des ponts et chaussées dans les salons de chefs-lieux ou de vieilles femmes libertines, guetteuses de fonctionnaires et d'officiers, dont les manières, au lieu d'attirer Julien, le repoussaient. Il les trouvait effrontées.

Il craignait que les grisettes ne se moquassent de lui. Peut-être eût-il fini, cependant, par se lier avec l'une d'elles. Liaison éternelle en ce cas : Julien était un de ces hommes qu'une honnête fille, fût-elle la plus nulle, domine par le seul fait de son honnêteté. Ils craignent de la rendre malheureuse en ne trouvant pas son diner bon et l'étoffe de sa robe bien choisie; ils rentrent de bonne heure, de peur qu'elle ne s'enrhume en les attendant à la fenêtre; et, quand ils s'arrêtent aux conséquences d'une rupture que leur commande leur propre intérêt, ils en rejettent aussitôt la pensée. A ce sentiment d'honneur et à la responsabilité qu'il leur crée, ils sacrifient même l'amour véritable lorsque plus tard il leur vient. Julien, grâce à ses fréquents changements de séjour, fut préservé d'une de ces liaisons. Jusqu'à plus de trente ans, son éducation sentimentale ne dépassa pas les émotions collégiennes de ses promenades du jeudi sur l'escalier de la côte, et les quelques instants de plaisir banal suivis de tristesse communs à tous les hommes jeunes.

Il n'était pas joueur, et il n'avait pas non plus cette disposition gauloise qui tient le plus souvent au terroir et qui porte les Bourguignons, par exemple, et les Tourangeaux, aux parties bryantes ou l'on boit, où l'on parle à pleine voix, où les éclats de rire succèdent aux chansons.

En d'autres temps, la politique l'eût passionné.

Mais il appartenait à cette génération que 1848 avait surprise sur les bancs du collège. A peine ces enfants avaient-ils appris à prononcer ces mots : « La liberté, la justice, le sort de la femme, les droits de l'enfant, » qu'un silence de mort s'était fait. — « L'ordre est rétabli, » avaient dit leurs pères. Et eux, ne trouvant pas la place publique sur leur chemin, n'avaient eu de la vie publique qu'une notion vague, composée du souvenir de leurs lectures et de celui de quelques journées troubles, dont ils n'avaient même pas dégagé le sens. Alors les riches avaient appliqué leur activité au plaisir, et les pauvres s'étaient mis au travail avec l'ambition de devenir riches à leur tour pour suivre ensuite l'exemple des premiers. Les mieux doués avaient recherché les jouissances intelligentes, telles que les voyages, les livres, le théâtre; la masse s'était contentée des cabarets élégants, des coulisses et des courses. Mais la jouissance était devenue le mot commun des destinées. Julien aimait la profession qu'il avait choisie; ses études, à mesure qu'elles devenaient plus hautes et plus spéciales, l'intéressaient davantage, et, libre de passions et de préoccupations étrangères, il avait pu y consacrer tout ce qu'il avait en lui d'intelligence et de force.

Sa supériorité fut appréciée. Le directeur d'une grande compagnie lui offrit une position à Paris. Il accepta.

A trent-deux ans, Julien Brossette était chef d'un des principaux services de la compagnie du chemin de fer de X... avec vingt mille francs d'appointements. Déjà riche du chef de son père, chevalier de la Légion d'honneur, il se présentait avec l'autorité que donne la fortune, la valeur individuelle reconnue, une situation considérable.

TONY RÉVILLON.

(A suivre).

SÉNAT

Séance du 9 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

M. Peyrat est élu vice-président par 155 voix contre 3 sur 191 votants.

M. Batbie soutient la prise en considération de sa proposition sur la garantie des droits des citoyens. Il combat les conclusions de la commission.

M. Batbie s'attache à démontrer que la propriété privée, la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, ne sont pas suffisamment garanties par l'ensemble de la législation actuelle. Il espère que le Sénat prendra en considération sa proposition basée sur la justice et la raison.

M. Ronjat vient établir le sens des conclusions qu'il prit devant le tribunal des conflits, auxquelles M. Batbie vient de faire allusion. Il explique que certains actes administratifs ne peuvent pas être déferés aux tribunaux ordinaires, ainsi que M. Batbie lui-même l'a reconnu dans son cours de droit public et administratif.

M. Batbie explique qu'il exposait seulement cette doctrine, mais qu'il ne l'approuvait pas.

M. Ninard, rapporteur, combat la proposition de M. Batbie, qu'il considère comme l'expression d'une rancune politique.

Il analyse la proposition et s'attache à démontrer qu'elle constitue une atteinte à l'ordre public.

M. Ninard demande au Sénat de se prononcer contre la prise en considération.

M. Laboulaye trouve que la proposition de M. Batbie est conforme à l'esprit moderne et demande la prise en considération de la proposition.

M. Humbert, garde des sceaux, déclare se rallier aux conclusions de la commission.

M. de Gavardie demande qu'on renvoie la discussion à demain.

Le Sénat, par 157 voix contre 191, a adopté les conclusions de la commission.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu samedi.

NOUVELLES DIVERSES

Paris, 10 h. soir.

DINER A L'ÉLYSÉE

Ce soir a eu lieu à l'Élysée un grand dîner offert par le Président de la République au corps diplomatique. Le grand duc Constantin et le ministre des affaires étrangères étaient au nombre des invités.

Le dîner a été suivi d'une réception officielle, dont M. Grévy et Mme Wilson ont fait les honneurs.

Ajoutons, puisque nous parlons du Président de la République, que M. Jules Grévy se proposerait d'aller passer les vacances de Pâques au château de Cheneceaux. De grandes fêtes, dont les préparatifs sont commencés, y seraient données à son honneur.

LÉGION D'HONNEUR

M. le général Camponon, ancien ministre de la guerre, est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. le général de brigade Bonie; MM. les colonels Bertrand, du 3<sup>e</sup> zouaves; de Négrier, de la légion étrangère, et Haffet, du 123<sup>e</sup> régiment d'infanterie, sont promus commandeurs de la Légion d'honneur.

AFFAIRE LULLIER-CASSAGNAC

L'Etoile de France publie la lettre suivante de M. Charles Lullier à M. Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du journal le Pays:

« Paris, le 6 février 1882.

« Vous avez entendu, monsieur, la déposition de M. le capitaine de vaisseau Sibour, commandant la Naïade, ancien second du Fleurus, devant le corps des officiers de la flotte, devant le tribunal de Toulon.

« Qu'avez-vous à répondre? « Au nom de mes anciens compagnons d'armes, au nom de ma dignité personnelle, devant cette nation qui nous écoute et nous juge, devant ce peuple qui nous écoute et nous entend, je vous somme de répondre carrément, catégoriquement, sans ambiguës, sans subterfuges, sans ambiguës, sans ambigüologies, sans circonlocutions.

« Le temps des locutions dilatoires, des mots couverts, des phrases enveloppées est passé.

« Les temps sont accomplis, princesse; il faut parler.

« Calomniateur, il faut vous aligner ou vous excuser. »

DIX ANS APRÈS

Épisode de la Commune de Paris

NOUVELLE

Par curiosité, le promeneur la suivit un instant des yeux, et, comme si un charme étrange l'eût captivé, il demeura immobile, à cent pas, uniquement occupé à la regarder.

Sivant toutes les apparences, cette jeune femme ne devait pas avoir plus de trente ans.

Brune, blanche, élancée, d'assez belle taille, elle avait une mise élégante, mais sévère, comme il était convenable à une personne bien née d'en avoir une après les grands désastres qu'on venait de traverser.

A son chapeau noir était attachée une touffe de scabieuses.

Pour le reste, une voilette de dentelle noire, des gants noirs, une ombrelle noire.

Il s'approcha un peu plus afin de mieux voir son visage.

L'inconnue, dont la figure était des plus correctes, avait la figure pâle, poétiquement éclairée par deux grands yeux bleus.

Tony Berthier la vit ouvrir un livre à couverture neuve.

A cinquante pas de là se trouvait la loueuse de chaises.

— Connaissez-vous cette jeune dame? lui demanda-t-il.

— Non, monsieur. Seulement je sais qu'elle vient au jardin à peu près tous les jours et à la même

M. de Cassagnac répond dans le Pays par une fin de non recevoir.

CONGRES SOCIALISTE

Nous apprenons que le dimanche 12 février s'ouvrira à Amsterdam le premier congrès des socialistes néerlandais.

Nous envoyons à nos coreligionnaires des Pays-Bas, avec nos félicitations, l'expression de nos plus chaleureuses sympathies.

L'UNION EN TOUT ET PARTOUT

Il paraît que l'Union générale et M. Bontoux ont, dans le courant de l'été et de l'automne derniers, cherché toutes sortes de combinaisons pour arriver à faire quelques affaires importantes en Russie. On raconte même que le général d'Abzac, ancien aide de camp du maréchal Mac-Mahon, était allé à Saint-Petersbourg dans l'intention d'obtenir la concession d'une Laenderbank, à l'instar de celle de Vienne.

Heureusement pour la Russie, le ministre des finances, M. Bunge, a eu la prudence de résister à toutes les propositions de M. Bontoux.

EN CONGÉ

M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Rome, est arrivé hier à Paris, venant de Nice, où il se trouvait depuis quelques semaines auprès de sa femme.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Le Journal officiel publie la loi portant prorogation jusqu'au 1<sup>er</sup> mars de tous les traités de commerce et de navigation actuellement en vigueur.

Cette prorogation pourra s'étendre jusqu'au 15 mai pour les puissances qui ont déjà signé, ou qui auront, d'ici au 1<sup>er</sup> mars, signé avec la France de nouveaux traités.

A RECOMMENCER

La cour d'appel a annulé, par cause d'incompétence, la condamnation prononcée par le tribunal de Livourne contre Minucci, maître d'équipage de l'Orcle-Joseph, coulé par l'Ortigia dans les eaux de la Spezzia.

ÉTRANGER

Londres, 8 février.

L'impression produite par les explications de lord Granville, au sujet des affaires d'Égypte, est des plus satisfaisantes, parce qu'on y voit la preuve du maintien de l'accord anglo-français avec le concert européen, tandis que la note collective avait pu indiquer cet accord comme pouvant s'exercer éventuellement en dehors du concert européen.

On assure, dans les cercles diplomatiques, que des pourparlers continuent activement avec les autres puissances et qu'ils sont en bonne voie. Dès qu'un résultat sera obtenu, on en donnera communication à la Porte, dont personne n'entend méconnaître les droits de souveraineté sur l'Égypte, mais qu'on voudrait voir aussi ne pas chercher constamment à dépasser la limite de ces mêmes droits.

On pense enfin qu'en présence du sentiment unanime de l'Europe, la Porte sera la première à conseiller à Arabi-Bey la modération et le respect des conventions internationales.

Le Globe, de Londres, dit que lorsque M. Bradlaugh s'est présenté à l'entrée de la cour du nouveau palais pour se rendre à la Chambre des communes, la foule, parmi laquelle se trouvaient un grand nombre d'ouvriers venus exprès pour voir le député de Northampton, et d'amis venus pour présenter des pétitions en faveur de son admission, lui a fait une ovation enthousiaste; malgré les efforts de la police, elle a pénétré dans la cour intérieure à la suite de la voiture de M. Bradlaugh. Les pétitions demandant qu'il soit admis à prêter serment portent plus de 250,000 signatures.

Bruxelles, 8 février.

On annonce que M. de Montebello, ministre à Munich, est nommé ministre à Bruxelles.

M. Lévevre de Béhaigne reste sur sa demande ministre à La Haye.

Vienne, 9 février.

Les ordres les plus stricts ont été donnés aux autorités militaires ainsi qu'aux commandants de troupes de Herzégovine, pour arrêter Mlle Harley, la jeune Anglaise faisant partie de la bande commandée par Starjévié, et de l'envoyer à Vienne.

Le Caire, 9 février, soir.

Le second conseil des ministres, tenu hier, a approuvé dans la forme proposée par les notables, les articles de la loi organique relatifs au budget.

En même temps, il a rédigé une déclaration constatant que le droit de voter le budget avait été délégué par le khédive à la Chambre des notables, en vertu des pouvoirs conférés au khédive par le sultan, et que la concession de ce droit n'est pas contraire aux obligations internationales.

Le khédive a signé le décret approuvant la loi organique.

Les contrôleurs anglais et français ont protesté contre les termes dans lesquels le contrôle européen a été mentionné dans le programme ministériel. Selon une dépêche du Times, le conseil des ministres aurait répondu aux puissances qu'elles n'ont aucun droit de s'immiscer, par l'intermédiaire des contrôleurs, dans les questions du développement intérieur de l'Égypte.

Madrid, 9 février.

Les Cortès s'ouvriront le 15 mars. Le président et les membres des sociétés des ouvriers imprimeurs qui se sont mis en grève, ont été arrêtés pour atteinte à la liberté du travail.

Constantinople, 8 février.

Une note de la Porte a été remise aujourd'hui aux ambassadeurs et répond à leurs notes du 30 novembre. Elle est relative aux points en litige d'Analyse et de Nezeros, pour la délimitation de la frontière turco-grecque.

La Porte maintient le tracé des commissaires ottomans comme conforme à la convention du 24 mai, parce que les cartes de l'état-major autrichien servant de base au tracé des commissaires européens sont inexactes sur ce point comme sur plusieurs autres.

En conséquence, la Porte espère que les ambassadeurs se rallieront au traité ottoman.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Nous avons publié hier, dans notre chronique électorale, deux adresses qui nous ont été communiquées au sujet de l'élection de l'arrondissement d'Anbusson, dans la Creuse.

Nous croyons devoir rappeler à ceux de nos lecteurs, que cette élection intéressée, le résultat du premier tour de scrutin :

Table with 2 columns: Candidate name and votes. M. de Cornudet a obtenu 3,896 voix. M. Jezierski — 3,310 — M. Joudain — 1,189 — M. Regnard — 295 —

A ce rappel d'un vote, nous ajoutons : M. de Cornudet se présente comme républicain et il a obtenu la majorité relative. Il n'est pas douteux que la nuance de M. Cornudet soit un peu pâle.

M. Jezierski se présente avec la recommandation de M. Nadaud.

Probablement que la nuance de M. Jezierski est un peu plus accentuée.

M. Joudain est un vieux proscrit, un homme qui a souffert.

Généralement les gens qui ont souffert et qui ont pu résister moralement aux attaques de la souffrance, connaissent mieux que les autres les besoins de ceux qui souffrent.

A vos lecteurs de choisir selon votre conscience et selon votre foi.

Les Ruinés de l'Union

Il se confirme, et c'est pain béni, que la faillite de l'Union générale a gravement endommagé les finances du trésor de l'État.

Le ministre de Serbie ne sait comment « boucher le trou » de trente millions que la débacle de la fameuse société a fait dans les finances de son pays.

Il court de la rue d'Antin, où il demande des comptes, à la présidence du conseil des ministres où il récrimine.

Ici, il s'informe si l'on recouvrera autre chose que les six millions de cautionnement déposés par M. Bontoux à la Banque de France et affectés aux chemins de fer serbes.

Là, il essaye de faire croire à M. de Freycinet que la France est responsable de la dette de la « Banque catholique ».

Partout il revient bredouille et en comptant bien sur ses doigts, il ne trouve dans cette affaire, à l'actif de la Serbie, que : 1<sup>o</sup> les six millions de la Banque de France; 2<sup>o</sup> le prix des propriétés de l'Union générale à Belgrade, propriétés qui ont été conquis; 3<sup>o</sup> la part proportionnelle qui lui reviendra dans l'actif de la Société, si, toutefois, il y a un actif.

Le fils du roi Georges de Hanovre est encore plus à plaindre il a perdu « lui-même » environ trois millions et demi, par suite de la mort du banquier Frens dorff de Hanovre, ruiné par la catastrophe Bontoux.

Le Pape a été plus heureux. Informé à temps par un Saint-Esprit quiconque, mystique ou financier, il a su faire vendre à temps par son banquier Mereggi, toutes ses actions de l'Union générale, au taux de 2,500 francs, s'il vous plaît. Il aura encore, grâce à la cécité intervention, les moyens d'acheter quelques boîtes de cette paille huppée et si savant par les gogos catholiques du daniér de Saint-Pierre.

En sa qualité de petit-fils aîné de l'Eglise, le duc d'Aumale a eu communication de la nouvelle.

Lui aussi, a su retirer à temps les sommes considérables qu'il avait engagées dans les spéculations de l'Union générale.

Ceux-là sont les gros bonnets et, comme dit le proverbe, à tout seigneur, tout honneur.

Moins heureux ont été les humbles, ceux qui ne reçoivent la bénédiction du Saint-Esprit que de seconde main.

Dix-neuf d'entre eux se sont suicidés depuis l'effondrement de l'Union générale.

Citons, en terminant cette nomenclature des victimes de l'Union générale, Mme Prat, de la maison Noilly Prat et Cie, qui est arrivée à Paris, avec l'espoir de retrouver une portion, peut-être même de la totalité des 60,000 fr. qu'elle avait placés rue d'Antin.

Et dire que les porteurs d'actions auraient perdu bien davantage, s'il faut en croire le Tagblatt de Vienne — si un M. Lejeune, qui avait appris tout comme le pape et le duc d'Aumale, mais un peu plus tard, dans quel état étaient les finances de la Société, n'eût demandé les livraisons des titres ou des fonds qu'il avait engagés dans l'Union.

Voilà pourquoi, paraît-il, MM. Bontoux et Fedher ont été arrêtés et occupent deux cellules à la Conciergerie.

supplie qu'elle vient tous les jours passer une demi-heure à la même place.

— Tenez, voilà cinq francs pour vous, madame, reprit l'oisif, et il s'enfonça sous les arbres.

IV

Ainsi le drame se mêlait à cette aventure d'amour.

Cette belle personne était veuve d'un colonel de l'insurrection, d'un de ceux que l'armée régulière avait sacrifiés à la vindicte des lois. Un moment ce détail produisit sur la pensée de Tony Berthier l'effet d'une pellette de glace sur la flamme d'un foyer. Mais au bout de quelques instants, cette circonstance devenait pour l'oisif quelque chose comme un nouveau stimulant. Il ne s'étonnait plus de la voilette noire ni du bouquet de scabieuses attaché au chapeau, puisque ce sont les indices du veuvage.

Une seule chose lui causait un peu de contrariété, c'était cette assiduité à venir, tous les jours, repaître ses regards d'un lugubre spectacle : la vue du lieu où avait été fusillé le colonel.

— Il est clair qu'elle a aimé cet homme et qu'elle ne consentirait pas à en aimer un autre, disait-il ? part, en se lamentant. Et puis, que ferai-je, si je l'approchais, si je parvenais à me faire aimer d'elle?

Il venait de se rappeler un vieil épisode de sa vie d'avant la guerre.

— Est-ce que la sybille de la Petite-Rue-Verte ne m'a pas formellement défendu de me remarier ? Il s'en retourna, l'oreille basse, en se promettant de ne plus penser à cette folie.

Oui, il se promettait d'être de marbre ou de bronze, comme on voudra; mais, attendez un peu et vous allez voir ce que sont certaines promesses en matière de sentiment.

En dépit de lui-même, il revint au jardin des Tuileries; il y revint à chaque fois Mme Clélia Puyrémy; il l'aima chaque fois davantage.

Un jour n'y pouvant plus tenir, il se fit présenter

Explications des Incarcérés

Paris, 9 février.

MM. Bontoux et Fedher ont quitté leur cellule pour la seconde fois, et ont été conduits en voiture au local de l'Union Générale où les attendaient MM. Riant, le prince de Broglie, le juge d'instruction et le syndic de la faillite.

L'interrogatoire que M. Feay a fait subir à MM. Riant, le prince de Broglie et les deux prévenus a porté sur les points suivants :

1<sup>o</sup> Comment et par qui a-t-il été ouvert des comptes fictifs au nom des personnes apposées ?

2<sup>o</sup> A-t-il été distribué des dividendes fictifs ?

3<sup>o</sup> A-t-il été fait sur les titres de la Société des spéculations frauduleuses ?

De ces trois griefs articulés contre les directeurs de l'Union, le premier repose sur la découverte, dans les livres de la comptabilité, de noms dont les porteurs n'ont pas donné signe de vie, depuis le commencement de l'enquête.

Sur le troisième, voici quel serait le cas de l'Union générale. Elle aurait vendu des titres qu'elle-même aurait achetés.

Par cette demande répondant immédiatement à une offre, elle aurait fait monter ses titres sur la cote. Puis, ne pouvant prendre livraison des titres vendus par elle et achetés par elle, elle se serait elle-même rachetée.

Les accusés disent pour leur défense : « Nous n'avons jamais vendu de titres à découvert. Mais chaque fois que nos ennemis en ont offert, nous les avons demandés. Et pourquoi ? Parce que, en abandonnant des actions en souffrance sur le marché, nous aurions laissé ébranler notre crédit. Nos porteurs auraient pu s'effrayer et vendre leurs titres; c'est été un préjudice pour eux et pour nous. Nous avions le droit d'écartier ce préjudice ».

Cette explication n'est pas admise par le magistrat instructeur.

Quand, sur ce point essentiel, la preuve aura été fournie, il s'agira de fixer sur quelqu'un la responsabilité de la fraude. Cette délicate enquête demandera beaucoup de temps.

Quand on aura éclairci la situation, et vérifié toutes les écritures à Paris et dans les succursales, l'instruction entrera dans une nouvelle phase.

Les syndics et les liquidateurs se réuniront pour faire un travail de collation des divers procès-verbaux. Ce travail sera nécessaire pour s'assurer de la concordance des livres de comptabilité des succursales, dont une double expédition est déposée à Paris, au siège social.

Toutes ces formalités rempliront bien six mois. La comparution des accusés, si comparution il y a, ne viendra donc pas avant la fin de l'année judiciaire.

On cherche à évaluer l'actif de la Société et l'on n'y réussit pas.

Par contre, ce que l'on sait fort bien, c'est que le passif s'élève à deux cents millions.

Les inculpés, qui hientôt peut-être seront plus de deux, ont choisi pour avocats, comme nous l'avons annoncé, M<sup>rs</sup> Barboux, bâtonnier de l'Ordre et Allou.

Ils vont plaider pour que l'on n'inflige pas à leurs clients, s'ils sont coupables, la peine qu'entraîneront les griefs relevés contre l'Union : de six mois à cinq ans d'emprisonnement.

Si les autres membres du conseil d'administration sont mis en cause, ce qui se pourrait fort bien, ils seront défendus par M<sup>rs</sup> Lanté et Fourchy.

UN ANGLAIS AU MONT-BLANC

« Un Anglais vient de faire, en plein hiver, l'ascension du Mont-Blanc. Voici ce qu'on écrit de Chamounix :

M. Carus de Cuningham, d'Édimbourg (Écosse), accompagné de ses quatre guides, Léon Simond, Edouard Cupelin, dit Canut, Ambroise Bossennet et Joseph Simond, ce dernier fils du propriétaire du chalet des Grands-Mulets, sont partis de Chamounix, lundi 23, de l'hôtel Couttet, dit Baguette, pour faire le tour du Mont-Blanc par Courmayeur et le col du Géant; ils sont arrivés de cette course extraordinaire le samedi suivant et sont repartis de Chamounix dimanche matin, à sept heures, pour les Grands-Mulets, où ils sont arrivés à quatre heures du soir.

Le lendemain, ils sont repartis des Grands-Mulets pour le sommet du Mont-Blanc, où ils sont arrivés à deux heures et demie de l'après-midi, après avoir passé par le dangereux passage du Corridor. Ils se sont arrêtés au sommet environ un quart d'heure, le temps de planter un drapeau et de boire un verre de cognac, leur vin s'étant gelé dans le parcours. La détonation des canons, tirés de l'hôtel Couttet, a fait connaître leur arrivée au sommet.

De là, ils se sont mis en route pour redescendre aux Grands-Mulets, où ils ont couché et d'où ils sont repartis le lendemain matin pour Chamounix.

A dix heures et demie du matin, de nouveaux coups de canon signalaient leur heureux retour, et M. Cuningham, ainsi que ses quatre compagnons, ont reçu avec beaucoup de plaisir les bouquets et le Champagne qui leur ont été offerts par de gracieuses demoiselles de la localité.

L'ascension s'est effectuée dans les meilleures conditions.

C'est la deuxième fois que pareille course a eu lieu pendant l'hiver. La première fois, c'est Mme Charlet Stratton qui a été vue sur le sommet du géant des Alpes, le 31 janvier 1876. »

à elle par la veille loueuse de chaises, et une liaison, d'abord amicale, se noua entre eux.

Tony Berthier découvrait alors qu'il ne s'ennuyait plus.

Un an plus tard, la chose avait des suites. L'oisif épousait à Saint-Roch la belle veuve, laquelle avait obtenu un acte de décès de son mari.

— Et la prédiction de la sorcière ? se disait-il en sortant de la cérémonie. Ah ! la bonne plaisanterie, vraiment ! Est-ce qu'il y a à se soucier de pareilles vœux ?

Disons-le : jamais union ne fut plus heureuse que celle de Clélia et de Tony.

En 1877, une petite fille était née à M. et Mme Berthier, et la jeune mère ne se souvenait guère de son mariage avec le colonel des fédérés que comme d'un mauvais rêve.

Trois ans s'écoulèrent.

Vient 1880, et, en juillet 1880, l'amnistie. L'été et l'automne s'écoulèrent.

Au commencement de l'hiver, un matin, Clélia était seule, occupée à ranger les cahiers de musique.

Tout à coup une camériste vint lui dire qu'un homme assez mal vêtu demandait à lui parler.

— Faites entrer, dit-elle machinalement.

Le visiteur n'était autre que M. Puyrémy (Jean-Adolphe), son premier mari.

Contrairement à ce qu'on avait dit, le colonel des fédérés n'avait pas été fusillé; mais, après s'être déguisé et avoir pris un faux nom, il avait été d'abord jeté sur les pontons de Brest, puis déporté à la Nouvelle-Calédonie. Bénéficiant de l'amnistie, il revenait donc avec les damnés de Nouméa, ramenés par le Navarin.

Ph. AUDEBRAND.

(A suivre)

Projets d'Établissements Scolaires

On sait qu'un concours a été ouvert au ministère de l'instruction publique pour les projets et modèles d'établissements scolaires.

Les architectes et les municipalités y trouveront des modèles et des indications détaillées sur tous les perfectionnements dont l'art des constructions scolaires est susceptible.

Vingt et un prix, d'une valeur de 500 à 10,000 fr. chacun seront décernés aux auteurs des projets primés.

Projets de lycée: 1<sup>er</sup> prix, 10,000 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 5,000 fr.; deux mentions honorables de 2,000 francs chacune.

Projet d'école normale: Un prix de 10,000 francs; un de 5,000; deux mentions de 2,000.

Projet d'école primaire supérieure ou d'école professionnelle: Un prix de 6,000 fr.; un de 3,000, deux mentions de 1,000.

Projet d'école primaire urbaine à plusieurs classes: Un prix de 5,000 fr.; un de 2,500; deux mentions de 1,000.

Projet d'école primaire rurale à une ou deux classes: Un prix de 2,500 fr.; un de 1,200; deux mentions de 600.

Projet d'école maternelle (salle d'asile) ou classe enfantine: Un prix de 2,000 fr.; un de 1,000; deux mentions de 500.

Projets partiels de décoration de locaux scolaires: Un prix de 1,500; un de 1,000; deux mentions de 500.

Un recueil de documents relatifs aux constructions scolaires est tenu à la disposition de toutes les personnes qui feront connaître leur intention de prendre part à l'exposition.

Ce recueil leur sera remis franc de port par M. Artoux, commissaire général de l'exposition, sur demande spéciale adressée au ministère de l'instruction publique (direction de l'enseignement primaire, 3<sup>e</sup> bureau).

CHRONIQUE LOCALE

L'Affaire Cros de Lubac

Mercredi, est revenue devant la première chambre du tribunal civil de Lyon, l'affaire Cros de Lubac.

Au début, M. Escot a fait la déclaration suivante: « Le parquet, fermement convaincu de sa culpabilité, dans le meurtre de Claudius Cros, avait déféré M. de Lubac à la juridiction criminelle; mais la chambre des mises en accusation, par un arrêt, qui n'a été accepté que sous réserves par l'opinion publique, a déclaré qu'il n'y avait pas charge suffisante contre le prévenu. Le parquet a dû s'incliner devant la chose jugée. Mais le procès civil est en dehors de l'affaire criminelle. »

M. Escot a dénoncé, avec des arguments irréfutables, le bien-fondé de la demande Cros.

Invoquant la jurisprudence, il a rappelé que la cour de cassation s'était prononcée d'une façon très nette, dans des espèces analogues, pour la thèse de la responsabilité de l'auteur d'un accident ou d'un crime.

Du reste, il y a deux ans, le tribunal de Lyon lui-même a jugé dans le même sens, dans l'affaire de Tournon: M. de Tournon ayant laissé un fusil chargé — ignorant même cette circonstance — dans un vestibule, son cocher le prit et le blessa par imprudence un autre domestique. M. de Tournon fut déclaré responsable et la cour d'appel de Lyon confirma cette décision des premiers juges.

Or, conclut M. Escot, M. de Tournon n'avait commis qu'une imprudence, tandis que M. de Lubac lui a violé la loi de 1834, sur la défense du port d'armes prohibées.

Le tribunal renvoie à huitaine le prononcé de son jugement.

Comment on traitait la Bourse en 1796, sous la première République

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif — du 23 frimaire l'an IV de la République française.

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents: Citoyens législateurs, des faits nombreux prouvent l'an lieu d'être un centre de réunion propre à fortifier les opérations du commerce, la Bourse est devenue un repaire de brigands et de conspirateurs

coalisés pour s'emparer de la fortune publique et des fortunes particulières, affamer les citoyens, les mettre à la merci de tous les agitateurs et nous ramener au royalisme par la misère...

Dans cette position, le Directoire exécutif a cru qu'il était pour lui d'un devoir rigoureux d'ordonner que la Bourse serait fermée jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de prendre des mesures sévères pour faire exécuter strictement les lois de police qui la concernent et la ramener à son véritable objet.

Signé, REWBEL, président.

Par le Directoire exécutif, Signé, Le GARDE, secrétaire général.

Et la Bourse fut effectivement fermée le lendemain.

Une Bonne Mesure

Depuis quelque temps, même fort longtemps, des plaintes nombreuses sont adressées au parquet contre certains débitants de tabac qui, préparant d'avance des paquets de 10 et 20 centimes, ne mettent jamais le poids exact.

Ces débitants se trouvent, d'ailleurs, en convention avec le règlement; il ne leur est pas permis, en effet, de tenir tout prêt à la disposition des acheteurs du tabac empaqueté ainsi, et ils doivent toujours peser la marchandise devant les fumeurs.

L'administration, toutefois, tolère cet usage.

En présence des plaintes dont nous parlons, des ordres sévères viennent d'être adressés aux agents des poids et mesures, afin qu'ils procèdent à une inspection immédiate des bureaux. Ils s'assureront du poids des paquets et devront dresser des procès-verbaux à tous les délinquants. Indépendamment des peines qui seront infligées à ces derniers, la concession dont ils jouissent leur sera retirée.

Un bon point au P.-L.-M.

Après les nombreuses expériences du frein à air comprimé, qui ont été faites dernièrement sur plusieurs parties de son réseau, la Compagnie P.-L.-M. vient d'adopter en principe l'application de ce système.

Les trains rapides n<sup>o</sup> 1 et 2, qui circulent actuellement entre Paris et Marseille, seront les premiers dans lesquels l'inauguration aura lieu.

Les locomotives devant être pourvues de l'appareil à air comprimé, la transformation des locomotives est déjà commencée aux ateliers d'Oullins.

Ecole vétérinaire

On se rappelle les désordres qui eurent lieu l'année dernière à l'École vétérinaire de Vaise et qui furent suivis d'un licenciement général. L'autorité supérieure maintient en cette circonstance le respect dû à l'administration en infligeant diverses punitions aux élèves les plus compromis. Mais le ministre de l'agriculture, qui était alors M. Tirard, n'en reconnut pas moins la nécessité d'introduire dans le règlement général des Ecoles vétérinaires quelques réformes libérales, réclamées des jeunes gens. La chute du ministre Ferry l'empêcha de mettre ces réformes à exécution. On nous annonce que, revenu au pouvoir, M. Tirard a rappelé aussitôt au nouveau ministre de l'agriculture, M. de Mahy, son ancien projet, et que celui-ci, l'ayant accepté, va le mettre en vigueur. Les élèves auront un deuxième jour de sortie hebdomadaire, et l'audition de la messe du dimanche sera facultative.

Incendie.

Hier soir, vers 8 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Ullmer, cartonnier, rue du Plâtre, 4, au 3<sup>e</sup> étage. La pompe du poste de l'Hôtel-de-Ville est arrivée presque immédiatement sur les lieux, et, après une heure et demie d'efforts, tout danger était conjuré.

Réunion publique électorale. — Dimanche prochain, 12 février, à midi, aura lieu à Villefranche, salle Dagueneu, rue des Remparts, une réunion publique électorale, où sera discuté le choix du candidat à la députation, pour le remplacement de M. Guyot, élu sénateur.

Avis. — La Société d'anthropologie fera dimanche 12 courant, à 2 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, palais Saint-Pierre, sa deuxième conférence publique. M. Emile Guimet traitera les Peuples de l'Inde des temps anciens et modernes.

THEATRE DES VARIÉTÉS

Dimanche prochain, 12 février: Les Pirates de la Savane. Drame à grand spectacle, en 5 actes et 6 tableaux. La nouvelle direction n'a reculé devant aucun sacrifice pour monter cette pièce avec tout l'attrait désirable. M. Demarsy n'a rien négligé et ne négligera rien pour prouver au public qu'il est

désireux de lui plaire et mériter toutes ses sympathies. Nous engageons nos lecteurs à se rendre en foule, dimanche prochain, au théâtre des Variétés, assister à la représentation de ce beau drame d'Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué, et applaudir les artistes de M. Demarsy, ils passeront assurément une soirée des plus agréables.

On commencera par: La Consigne est de ronfler. Vaudeville en 1 acte.

Nous sommes informés que les différents soulevés à la suite de l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque de PRÊTS A L'INDUSTRIE du 14 décembre dernier, se trouvent complètement aplanis par le retrait simultané des demandes en nullité de ladite Assemblée et de l'action reconventionnelle qu'elles avaient provoquées.

DÉPARTEMENTS

ISÈRE. — Il est bruit à Grenoble d'une disparition mystérieuse, qui remonte à lundi matin. M. Gouy-Paillier, secrétaire de M. le juge d'instruction, est sorti de chez lui, ce jour-là, vers l'heure où il avait coutume d'aller à ses occupations. Mais il n'a pas paru au Palais, et nul ne l'a revu depuis.

On se perd en conjectures sur cet événement.

SAONE-ET-LOIRE. — Faillite de la Banque de Mâcon. — La catastrophe financière, dont les conséquences ont été si terribles à Paris et à Lyon, a eu son contre-coup à Mâcon.

Avant-hier matin, en effet, le bruit courait et, comme une trainée de poudre, se répandait dans la ville, que la Banque de Mâcon était fermée, que tous les paiements étaient suspendus, et que cette société serait probablement déclarée en faillite; le bruit était malheureusement exact.

La Banque de Mâcon, qui possède quatre succursales, dont deux dans le Rhône: à Beaujeu et à Belleville, et deux dans Saône-et-Loire: à Tournus et à Digoin, est une Société anonyme au capital de 2,000,000 de francs, divisés en 4,000 actions de 500 francs, dont le quart seulement, nous assure-t-on, a été versé.

Le conseil de direction, composé des actionnaires les plus importants, avait choisi comme administrateurs MM. Villars frères, qui tous deux, depuis samedi soir ou dimanche, ont disparu, sans qu'on puisse savoir où ils se sont dirigés.

ARDÈCHE. — Le sieur Louis Bouthéac, âgé de 35 ans, moulinier, que l'on croyait dans une position aisée, est parti furtivement, sous le coup de poursuites pour abus de confiance.

Il laisse un déficit de 1,000 kilos de soie au moins qu'il aurait détournés au préjudice de divers négociants de Lyon. Les deux usines qu'il possédait aux environs de Privas, lors de son départ, ne contenaient que 50 kilos de soie environ.

C'est tout ce que ses nombreux créanciers auront à se partager.

Bouthéac est recherché activement.

AIX. — Dimanche dernier, 5 courant, un certain nombre de mères de famille se trouvaient réunies chez une de leurs amies, Mme Balandras, pour fêter la Sainte-Agathe.

Avant de se séparer, elles ont voulu couronner la journée par une œuvre patriotique et utile. Une quête faite au profit du Sou des Ecoles laïques d'Ambérieu a produit la somme de 5 fr. 50, qui a été versée par M. Dufournet entre les mains de M. Sapin, adjoint, vice-président de la Société.

L'initiative de ces braves mères de famille mérite d'être signalée.

ISÈRE. — La citoyenne Paule Mink fera samedi prochain, 18 février, à la salle de conférences de Grenoble, une conférence sur l'Égalité, le Radicalisme et le Socialisme.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 h. du soir.

La commission des finances du Sénat a nommé M. Calmon, président, en remplacement de M. de Freycinet, et M. Dauphin, vice-président, en remplacement de M. Varroy.

— On affirme que M. de Freycinet opérera prochainement pour Paris.

— L'état de santé de M. Martel, l'ancien président du Sénat, est de plus en plus grave.

— MM. Bertholon et Audiffred ont passé de la Gauche radicale à l'Union républicaine.

— La dissolution de la société de l'Union générale a été prononcée, M. La Richardière a été nommé liquidateur judiciaire.

— Dans le conseil des ministres de ce matin on a décidé la révocation de M. Drouhot, gouverneur des Indes.

Le décret narrant son successeur sera à l'Officiel demain matin.

LA RÉVISION

L'Union républicaine du Sénat se réunira samedi pour examiner la question de révision intégrale des lois constitutionnelles. M. Labordère, contrairement à ce qui a été annoncé, ne présentera pas de projet, mais prendra simplement la parole, pour demander au groupe de s'occuper de la question. Si l'Union ne prend pas l'initiative de la réduction d'un projet, M. Guyot, l'honorable sénateur du Rhône, présentera alors directement son projet au Sénat.

AVIS IMPORTANT

Nous prévenons nos amis des classes ouvrières.

Nous prévenons les Chambres syndicales que toutes les communications pouvant les intéresser seront reçues au Télégramme de 6 heures à 10 heures du soir.

Un de nos rédacteurs se rendra dans les réunions publiques et fera un compte rendu.

HENRY LAPEYRE.

Condition des Soies de Lyon du 9 Février 1882

Tableau des soies de Lyon avec colonnes: SORTES, NOMBRE, POIDS.

Tableau des Ballots Pesés avec colonnes: SORTES, NOMBRE, POIDS.

Tableau des Ballots conditionnés depuis le 1<sup>er</sup> du mois... 908

Tableau des Ballots pesés depuis le 1<sup>er</sup> du mois... 684

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations du 9 février

Par J.-E. FASSE, successeur de Gaiffe et Darlot, opticiens, rue de l'Hôtel-de-Ville, 12 (Palais Saint-Pierre)

Tableau des observations météorologiques: THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE (à Lyon) à 15<sup>h</sup>.

Tableau des observations météorologiques: Humidité en centièmes... 85

Tableau des observations météorologiques: Vent (Direction, Force) Faible.

Tableau des observations météorologiques: Pluie par millimètres... ?

Tableau des observations météorologiques: Direction des Nuages... ?

Tableau des observations météorologiques: Etat du ciel... Couvert.

Dépêche Télégraphique

Du bureau central météorologique de France

Paris, 9 février, 1 h. du soir.

Le baromètre continue à descendre rapidement en Irlande; il reste très élevé sur nos régions.

Basses pressions sur l'Atlantique.

Probable; Vent de N.-E à S.-E. — Ciel nuageux et brumeux. — Temps encore froid.

Le Gérant responsable: FOREST-FLEURY.

Imprimerie du Télégramme, place de la Charité, 1

BOURSE DE PARIS

du 10 février 1882

Tableau des valeurs de la Bourse de Paris: Valeurs, Premier cours d'aujourd'hui, Dernier cours d'aujourd'hui.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 9 février, 10 h. 5 soir.

Tableau des valeurs de la Bourse du Boulevard: Valeurs, Union générale, Banque Pays autrichiens, etc.

BOURSE DE LYON

Lyon, 9 février 1882.

Les opérations au comptant reprennent un peu. Pas une seule opération à terme, puisque nous n'avons plus d'Agents de change.

A quand la reconstitution du parquet de Lyon. Nous conseillons en ce moment l'achat d'actions du Canal de Pavieville, garanties par l'Etat.

Nous parlerons très prochainement d'un établissement de crédit de notre ville, appelé à prendre une large place à Lyon.

ACTIONS

Tableau des actions de la Bourse de Lyon: Nord-Espagne, Gaz de Lyon, etc.

OBLIGATIONS

Tableau des obligations de la Bourse de Lyon: Ville de Lyon, Ville de Paris, etc.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises.

Nous rappelons aux patrons, ainsi qu'aux ouvrières, que le bureau pour offres et demandes d'emplis est ouvert tous les jours de 1 à 4 h., rue Duguesclin, 123, au premier.

On demande de suite des dévidieuses à gage et des apprenties, des ouvrières ourdisseuses et des ouvrières pour ornements d'église.

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers.

Le bureau a l'honneur d'informer Messieurs les sociétaires que le versement des cotisations mensuelles aura lieu dimanche, 12 courant, de 1 h. à 4 heures du soir, au siège social, avenue de Saxe, 72, entrée rue de Sèze, 6. On recevra les nouveaux adhérents.

Pour le bureau GRENOUILLET.

Avis aux tisseurs.

La commission d'étude nommée en assemblée privée des bureaux de séries, en date des 25 octobre et 8 novembre 1881, pour procéder aux modifications des statuts de la chambre syndicale des tisseurs, invite tous les bureaux de séries faisant ou ayant fait partie de la chambre syndicale, à une réunion privée qui aura lieu samedi 11 février au café Aubert, 8, rue des Ecoles (ancien café Gauthier), à 8 h. du soir.

Ordre du jour: 1<sup>o</sup> Rapport de la commission; 2<sup>o</sup> lecture des modifications aux statuts; 3<sup>o</sup> décision à prendre; 4<sup>o</sup> questions diverses.

Nota. — Le carnet de sociétaire servira de carte d'entrée.

Grève de Villefranche.

La commission de la chambre syndicale des travailleurs de Villefranche prévient les ouvriers de toutes les corporations qu'un registre est ouvert pour recevoir les nouveaux adhérents qui n'ont pu se rendre à la réunion publique de dimanche dernier, qu'une commission de permanence siégera tous les jours de 6 à 9 h. du soir, et le dimanche de 10 h. à midi, au siège social de la chambre syndicale, rue d'Orléans, 85.

Les victimes de la grève de la teinture, adressent leurs plus sincères remerciements aux conscrits de la classe de 1831, pour la belle conduite dont ils ont fait preuve en faveur des teinturiers sans travail; ces jeunes citoyens ont fait une collecte dans laquelle ils ont donné, qui a produit la somme de 25 fr.

Toute notre reconnaissance est due à ces jeunes gens pour l'acte de haute fraternité dont ils viennent de gratifier les travailleurs de leur localité.

La Commission.

AUX MÉCANICIENS SIMILAIRES

Citoyens, Le moment est venu de se montrer, derrière les promesses et place aux actions; la bataille est engagée, faut absolument être vainqueur.

Rassemblons toutes nos forces et à toutes nos volontés, que chaque citoyen apporte la pierre à l'édifice social.

Citoyens, nous vous convoquons en réunion publique dans le but de la solidarité.

La Fédération des chambres syndicales lyonnaises nous prête son bienveillant concours.

La réunion aura lieu dimanche 12 février, à 2 heures du soir, salle de l'Élysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11 (Guillelière).

ORDRE DU JOUR: Grève de la Maison Chevalier et Granier.

Le Syndicat: Mardon, Michon, Deschamps, Giraud calet, Marchand, Naime.

Les Délégués de la Fédération, Matrey, Giraud, Guillet.

Nota. — Il sera pris note des maisons qui ne seront pas représentées.

Le sieur Fourret est invité à venir lire le travail biographique qu'il a fait sur les renégats, ses collègues, il est prié en outre d'apporter sa biographie, pour compléter la collection. Dans le cas contraire, nous serons forcés de lire son ouvrage.

Ouvriers menuisiers. — Tous les ouvriers menuisiers du 5<sup>e</sup> arrondissement, Vaise, St-Georges, St-Jean et St-Just, sont convoqués à une réunion générale privée brasserie de Vaise, le samedi 11 février 1882, à 8 heures du soir.

Ordre du jour: Question concernant au plus haut point l'intérêt de la corporation.

Nota. — Ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

La Commission de surveillance.

Polisseurs sur métaux. — Les adhérents à la chambre syndicale sont convoqués d'urgence, en réunion privée, pour dimanche 12 courant, à 5 heures du soir, au café Laverrière, rue de la Barre, 16, Lyon.

ORDRE DU JOUR: 1<sup>o</sup> Discussion du règlement de la syndicat; 2<sup>o</sup> Election de deux syndics; 3<sup>o</sup> Rapport sur la situation.

Le Secrétaire de la Chambre syndicale, M. TOINE DELORME.

NOTA. — Assemblée extr ordinaire très urgente. La séance sera ouverte à 5 heures précises.

### Habitants des Campagnes!

Si vous voulez savoir de quoi s'occupent les Sénateurs et Députés que vous envoyez aux Chambres,

Si vous voulez vous tenir au courant de toutes les nouvelles et du progrès agricole,

Si vous aimez la lecture des feuilletons, romans, voyages, découvertes, etc., etc., abonnez-vous au

### MONDE AGRICOLE

Journal de propagande conservatrice dans les campagnes, qui paraît tous les Dimanches

Bureaux à LYON, place Bellecour, 22

Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr.

C'est le meilleur marché et le plus complet des journaux du même genre

On le trouve chez tous les marchands de journaux

Un numéro : 10 Centimes

### OCCASION EXCEPTIONNELLE

**A LOUER** le local de la Pharmacie Bertrand, 12, RUE CONFORT, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 f. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. BERTRAND mettra à la disposition de ses confrères.

### ON DESIRERAIT LOUER

de suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Sainte-Foy et Ecully. S'adresser rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

### GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an.

### BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

AGENCES :

à Paris, à Grenoble et au Puy

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 3,250,000 fr.

REÇOIT LES

### DÉPÔTS D'ARGENT

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

A vue . . . . . 3 0/0

A 6 mois . . . . . 4 1/2 0/0

A 1 an et au-dessus . . . . . 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres. Caisse de report. Escompte.

Pour prévenir Paralysie, Hydropisie et Attaque d'Apoplexie

### PILULES BRITANNIQUES

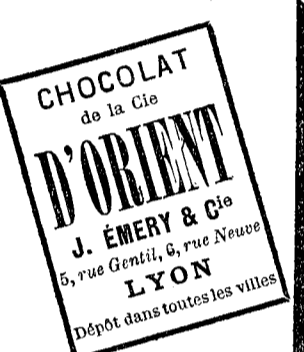
Du Docteur ANDERSON

Ces Pilules sont purgatives, aperitives, anti-biliennes, anti-glaireuses et fondantes, le meilleur régime pour combattre la constipation, n'exigent aucun régime. — Elles se vendent par boîtes de 2, 3 et 5 fr. Les demander dans toutes les Pharmacies.

DÉPÔT GÉNÉRAL

Ph. Ch. BAVEREL, pl. du Pont, 10

Envoi par la Poste



## VICES DU SANG

L'acidité du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acidité du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acidité subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la

plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF de la Grande Pharmacie Saint-Antoine**; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma, et en général toutes les maladies de la peau, sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom ou l'aller chercher où il se fabrique :

**A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS & RUE MERCIÈRE, 24**

Plus de CENT CINQUANTE MILLE Bouteilles sont vendues annuellement

Demandez dans toutes les Pharmacies

### CRÈME PECTORALE

BAVEREL

Pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires

TELLS QUE : Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, l'asthme nerveux ou chronique, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Laryngites chroniques, Phthisie pulmonaire commençante, Bronchite aiguë et la Grippe.

Prix : 2 fr. le flacon

DÉPÔT GÉNÉRAL, 10, place du Pont (Lyon-Guillotière)

**ON DEMANDE** un intérêt de 30,000 fr. pour une affaire réalisant immédiatement un joli bénéfice. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2698.

**ON DEMANDE** à emprunter en première hypothèque, une somme de cent mille francs sur immeubles. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2700.

### PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général : pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne; Pharmacie CHÂTEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

### FABRIQUE D'ENCRE A COPIER

Encre Végétale Noire et de Couleurs

### ROUBACK & Co

Fournisseurs de réseaux de chemins de fer, postes et télégraphes

de Suisse

LYON, 253, Avenue de Saxe, LYON

### MAISON MAZOYER

B. MAZOYER, J.-B. BALME et Co

LYON. — 33, rue Centrale, 33. — LYON

Maison à Paris

Grand choix d'Objets artistiques, Bijoux, Fantaisies, Objets de piété en tous genres

## AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE S.-ETIENNE 6, rue Sainte-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Têssière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Progrès — Salut Public — Télégramme — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Viticole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Alleverd : Gazette d'Alleverd.

Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Journal de l'Ain. — Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

SONT REÇUES AUX MÊMES BUREAUX LES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

### UNE RÉCENTE INSTALLATION

appelée à donner des résultats fructueux, demande la collaboration d'intéressés, avec apport de fonds. Ecrire Agence Fournier 14, rue Confort, n° 2699.

### LIQUEURS

Aux Parfums Alpins

ADMISES A LA BUVETTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'amer T Cordial à l'apéritif plus HYGIÉNIQUE

BASE DE THÉ

LA CHATELAINE

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE DESSERT

Ces 3 liqueurs, récompensées

aux Expositions de Clermont-Ferrand et Tours, sont, sans contredit, les plus saluaires en cette

saison. — Immense succès.

Les demandes dans les pharmacies établies et buffets des gares.

BIARD, fab. à Francheville (Rhône)

GUÉRISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par

Capsules-Quet. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injection hygiénique, préservative, effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon à la pharmacie de M. Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

### AVIS

La Société Les Laiteries du Rhône, voulant éviter toute équivoque, a l'honneur d'informer MM. les consommateurs que le beurre extra-fin, genre Isigny, ainsi que les beurres de table, comme tous les produits garantis par elle, revêtus de sa marque, n'y a pas jusqu'aux œufs frais qui ne portent sur la coquille la

tampille : LAITIERIES DU RHÔNE

### MAISON D'ACCOUCHEMENT

39<sup>e</sup> Année

tenue par M<sup>me</sup> PARADIS, Sage-Femme de 1<sup>re</sup> classe de la Faculté de Médecine de Paris, reçoit des pensionnaires, place les enfants

M<sup>me</sup> PARADIS reçoit tous les jours, de 1 à 5 heures, Dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

22, 24, rue Bellecordière, Lyon

M<sup>me</sup> STÉPHANIE Avenir par les cartes et les lignes de la main, 1, rue des Capucins, au 2<sup>e</sup>

### AU CÈDRE DU LIBAN

Maison de plaisance pour les personnes rentières désirant éviter les soucis du ménage. — Prix modérés.

Route d'Heyrieux, 21. Monplaisir. Lyon

### A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infallible pour guérir les écoulements récents, ainsi que ceux réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. EYMIN, à Viviane (Isère).

### GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

## AUX DEUX PASSAGES

LES PLUS VASTES DE LYON

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES & MISE EN VENTE

### TOILES ET BLANC

RIDEAUX, TOILES BLANCHES ET ÉCRUES, LINGE DE TABLE ET DE TOILETTE, MOUCHOIRS, COUTILS, COUVERTURES, CALICOTS

LINGE CONFECTIONNÉ, LINGERIE, BONNETERIE, CHEMISERIE, etc.

Nos achats dans ces différents articles et notamment ceux concernant les Rideaux, ont été traités avec de rabais énormes, dont nous serons heureux de faire profiter nos acheteurs.

Nous venons également de recevoir les premiers arrivages de Nouveautés pour demi-saison en Lainages, Etoffes de fantaisie, Tissus noirs, Draperie, Confections pour Dames et Enfants, etc., que nous mettrons en vente en même temps.